Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SOLVALOR - Chassy sur la commune principale de l'AIOT Route de Nérondes 18350 MORNAY BERRY.

La référence de votre dossier est A-3-FQQ73HVRS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/07/2023 à 10h59 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET **43241578400102**

Organisme : IDRA ENVIRONNEMENT

Fonction : Chargée d'études

Personne morale

N° SIRET **78845877600010**

Raison sociale SOLVALOR

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

BRUZ

LA HAYE DE PAN

35170 BRUZ

Signataire

Qualité : Directeur Général

Référent

Fonction : Chargée d'études

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : SOLVALOR - Chassy

Description des activités :

SOLVALOR souhaite exploiter sur un site localisé le long de la route de Nérondes à Mornay-Berry, une plateforme de tri, transit et traitement de matériaux non inertes non dangereux. Elle souhaite déclaré au titre de la réglementation ICPE les rubriques suivantes : - 2716 afin de stocker sur site des matériaux non inertes non dangereux pour un volume maximal de 999 m³ - 2791 sur le même périmètre, afin de créer un biocentre. Les volumes traités étant inférieurs à 10 t/j. Le projet prévoit une imperméabilisation de l'aire de travail pour le tri/transit et pour le traitement (même aire). Les eaux de ruissellement seront collectées dans un bassin avec passage préalable dans un débourbeur/déshuileur. Les eaux seront ensuite analysées et infiltrées sous condition de respect des seuils de rejets. Un pont bascule sera utilisé par SOLVALOR sur la parcelle localisée au nord du périmètre ICPE, partagé avec les sociétés Agrégats du Centre Recycling et Carrière Agrégats du Centre.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 35 Route de Nérondes 18350 Mornay-Berry

Route de Nérondes

18350 MORNAY BERRY

X:689196

Y:6659526

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions

permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Transit, regroupement ou	Volume		sur terrain
2716	2716-2	tri de déchets non dangereux non inertes	susceptible d'être présent 999 m3	DC	imperméabilisé au préalable
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 9.99 t/j	DC	sur terrain imperméabilisé

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? NON

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? OUI

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eau de ruissellement sur les déchets non inertes non dangereux récupérés dans bassin de rétention. Séparateur HC / déshuileur en amont.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? OUI

Traitement:

séparateur / déshuileur

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : 5500

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Rejet si respect des seuils réglementaires suite à des analyses physico-chimiques. rejet annuel lié à la pluviométrie sur site. l'eau sera réutilisée au mieux sur site ou infiltrée au besoin.

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? OUI

Origine et la nature des rejets :

gaz - émissions en provenance du biocentre. rejets canalisés (cheminée) avec filtre à charbon actif en amont. Controle des CAVs émis.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? OUI

Traitement:

Charbon actif

Autres sources:

Non

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Charbon actif usagé. Incinération. Collecte par entreprise privée spécialisée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : Prise d'eau disponible au sein de la carrière voisine Carrière agrégat du Centre + création d'un bassin de récupération des eaux pluviales.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs sur site Sable et eau disponible pour les moyens de secours sur le site voisin (Carrière Agrégats du Centre).

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_SOLVALOR.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

SOLVALOR_cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

999_050623-Solvalor_declaration.pdf